



**MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI  
AUPRÈS DES NATIONS UNIES**

111 East 69th Street, New York, N.Y. 10021

Tel: (212) 737-4150 • Fax: (212) 472-3778

E-mail: miperma@malionu.com

Website: www.un.int/mali

**Intervention de SEM Issa KONFOUROU, Ambassadeur, Représentant permanent du Mali auprès des Nations Unies, à l'occasion de l'examen par la Sixième Commission du point 109 intitulé « Mesures visant à éliminer le terrorisme international »**

**New York, le 04 octobre 2017**

**Monsieur le Président,**

1. Je voudrais vous adresser, ainsi qu'aux membres du bureau, mes chaleureuses félicitations et mes vœux de plein succès à la tête de la Commission.
2. Le développement, la forme et les manifestations du terrorisme font aujourd'hui de cette hydre la menace la plus dangereuse pour la paix et la sécurité internationales. C'est un véritable défi collectif qui nous est lancé en tant que communauté des Nations, car le terrorisme n'a pas de religion, de nationalité ou de civilisation et son rythme d'extension dans le monde est très préoccupant.

Malheureusement mon pays, le Mali, jadis havre de paix et de stabilité, traverse depuis janvier 2012 la triste expérience de cette idéologie extrémiste et violente. Malheureusement les pays du Sahel et le reste du monde continuent d'être confrontés à ce défi immense et complexe de notre temps.

Des groupes terroristes attaquent, régulièrement et sans discrimination, les forces de défense et de sécurité nationales, les organisations humanitaires et de droits de l'homme, ainsi que les forces internationales amies. Même les femmes, les enfants, les personnes âgées et handicapées ne sont pas épargnés par ces forces obscurantistes.

3. A cet égard, je salue la création du Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme ainsi que la nomination à sa tête de M. Vladimir VORONKOF, Secrétaire général adjoint. Ma délégation espère que cette réforme apportera plus de cohérence et d'efficacité dans la coordination de la lutte contre le terrorisme.
4. Tous nos efforts de stabilité et de développement sont sapés par la présence et les activités criminelles de ces organisations terroristes.

5. Face à cette menace dangereuse, dont la solution durable ne saurait être exclusivement sécuritaire, le Gouvernement du Mali s'est doté d'une **Stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et son Plan d'action**. Ces deux documents de référence s'attachent à trouver des solutions appropriées aux causes profondes de la menace terroriste, en tenant compte des réalités locales. Il s'agit notamment :
  - du soutien aux mécanismes de dialogue intra-interreligieux ;
  - de la formation des leaders religieux ;
  - de la valorisation des leviers traditionnels de stabilisation des communautés ;
  - de l'introduction de l'éducation à la culture de la paix, aux droits humains et à la démocratie dans les curricula scolaires;
  - du financement de projets d'autonomisation des femmes et des jeunes, en particulier l'emploi décent pour la jeunesse.
6. Un cadre juridique national, en adéquation avec les engagements internationaux du Mali, est en place pour conforter la lutte contre le terrorisme, y compris la répression des auteurs et la protection des victimes.
7. Sur le financement du terrorisme, le Gouvernement du Mali a adopté la **Stratégie nationale de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**. Il a également mis en place la **Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF)**, opérationnelle depuis juin 2008.

**Monsieur le Président,**

8. Je voudrais souligner avec force l'importance de la coopération régionale et internationale, pour une lutte efficace contre le terrorisme et le crime transnational organisé qui ne connaissent pas de frontières. C'est cette prise de conscience collective qui est à la base de la création du G5 Sahel par le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad pour relever ensemble les défis communs liés à la sécurité et au développement de nos pays. Les Chefs d'Etat de ces cinq pays ont décidé du déploiement très prochainement d'une Force conjointe pour lutter contre le terrorisme, le crime transnational organisé et le trafic de migrants. Nous appelons les pays amis et les organisations internationales partenaires à soutenir l'opérationnalisation et le fonctionnement de cette Force conjointe, qui va aider à créer les conditions d'un développement durable au profit de nos populations.
9. Pour terminer, je voudrais insister sur la nécessité, pour les Etats membres, de parvenir rapidement à une définition commune et consensuelle du terrorisme, en vue de favoriser une compréhension commune et partagée du phénomène, gage d'une coopération internationale efficace et d'une coordination nécessaire à l'éradication du terrorisme.
10. **Je vous remercie de votre aimable attention.**